

CARTE MOZAÏC DE RETRAIT

DÉCOUVREZ LES AVANTAGES DE LA CARTE MOZAÏC DE RETRAIT

- Retrait d'argent, en France et à l'étranger, à tout moment
- Une assurance perte et vol de la carte et une assistance voyage
- L'accès à un programme de bons plans

POUR QUI ?

Pour les jeunes à partir de 12 ans et jusqu'à 25 ans ⁽⁴⁾.

LES AVANTAGES DE LA CARTE MOZAÏC DE RETRAIT :

DES RETRAITS D'ARGENT EN FRANCE ET À L'ÉTRANGER

La carte bancaire est associée soit à un compte de dépôt soit à un Livret jeune. Elle permet de retirer de l'argent très facilement en France et à l'étranger dans les distributeurs automatiques de billets affichant les logos CB en France et Cirrus à l'étranger (dans le cadre d'un plafond de retrait hebdomadaire prédéterminé, qui sera défini en accord avec les représentants légaux si le titulaire de la carte est mineur).

ASSURANCE EN CAS DE PERTE OU DE VOL ⁽¹⁾

La carte Mozaïc de retrait bénéficie en plus d'une assurance perte et vol qui permet d'être indemnisé en cas d'utilisation frauduleuse de la carte avant opposition.

UNE ASSISTANCE VOYAGE ⁽²⁾ 24H/24

Lors des déplacements en France et à l'étranger, la carte procure une assistance médicale et rapatriement 24h/24.

Pour consulter la notice d'assistance de la carte de retrait Mozaïc M6 en vigueur jusqu'au 31 décembre 2018, [cliquez ici](#).

POUR PROFITER DE NOMBREUX LOISIRS À PETITS PRIX, LES BONS PLANS DE LA CARTE **MOZAÏC** DE RETRAIT !

Votre carte vous ouvre les portes du programme de bons plans Mozaïc et vous propose des avantages exclusifs.

- Jouez pour tenter de gagner des cadeaux exceptionnels : high-tech, voyages...
- Profitez d'avantages permanents chez nos partenaires : Quick, Adidas, Skiset, Freegun, Archos...(Avantages et partenaires susceptibles de modifications)

Pour découvrir les bons plans du moment, [cliquer là !](#)

La carte Mozaïc de retrait est une carte internationale de retrait utilisable dans le réseau identifié par le logo Cartes Bancaires (CB) en France et dans le réseau affichant le logo Cirrus dans le monde, réservée aux 12-25 ans (4). Pour les mineurs, la souscription est faite par les représentants légaux.

Sous réserve d'acceptation du dossier par la Caisse régionale. Il y a lieu de se renseigner sur la disponibilité de cette offre et le prix de cette carte auprès de la Caisse régionale de Crédit Agricole. Tout retrait en dehors des distributeurs du Crédit Agricole peut être soumis à facturation. Conditions en vigueur au 03-12-2012.

Opposition sur la carte en appelant le Service SOS CARTE au 09 69 39 92 91 (communication non surtaxée, coût selon opérateur)

(1) La Garantie Perte et Vol de la carte est assurée dans les limites et conditions indiquées au contrat d'assurance. Elle est souscrite auprès de la Caisse d'Assurances Mutuelles du Crédit Agricole (CAMCA), société d'assurance mutuelle à cotisations variables, 65, rue La Boétie, 75008 Paris, entreprise régie par le Code des Assurances, numéro SIRET 784 338 527 00046, soumise au contrôle de l'Autorité de Contrôle Prudentiel (ACP).

(2) Dans les limites et conditions prévues aux contrats d'assistance et d'assurance souscrits par l'intermédiaire de Crédit Agricole Assurance Paiement, courtier d'assurance inscrit à l'ORIAS sous le numéro 10 058 272 (www.orias.fr), pour le compte du porteur de la carte, auprès de :

- pour l'assistance : Mutuaide Assistance (sise 8/14, avenue des Frères-Lumière 94366 Bry-sur-Marne Cedex),
- pour l'assurance : CAMCA (sise 53 rue La Boétie CS40107 75380 Paris Cedex 08),. Ces entreprises sont soumises au contrôle de l'ACPR (sise 61, rue Taitbout 75436 Paris Cedex 09).

(3) Coût de connexion selon opérateurs. Sous réserves de disponibilité du site internet. Sous réserves de compatibilité du téléphone mobile.

Les différents contrats d'assurances sont distribués par la Caisse régionale de Crédit Agricole, immatriculée auprès de l'ORIAS en qualité de courtier. Les mentions de courtiers en assurances de la caisse sont à disposition sur www.mentionscourtiers.credit-agricole.fr ou dans l'agence Crédit Agricole.

(4) La condition d'âge doit être remplie au moment de la souscription de la carte ou de son renouvellement. Si la carte est associée à un livret jeune elle ne pourra plus être utilisée à compter du 31 décembre de l'année du 25ème anniversaire du titulaire de la carte. La cotisation de la carte sera remboursée au prorata du temps écoulé entre la date du prélèvement de la cotisation et la date de clôture du Livret Jeune.